



Manifestants au Forum social mondial, Porto Alegre, Brésil, janvier 2001.
© LWF/P.Prove

Bureau des affaires internationales et des droits de la personne

Principaux événements internationaux

Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, les événements suivants ont dominé la scène internationale :

- L'émergence de mouvements militant contre la mondialisation
- Des tensions entre un internationalisme/multilatéralisme accru et une résurgence de l'unilatéralisme
- L'effondrement du processus de paix d'Oslo au Moyen Orient et le début de la deuxième Intifada
- Les attentats terroristes contre les États-Unis en septembre 2001 et la réaction à ces attentats, qualifiée de « guerre contre le terrorisme ».

Ces événements ont, certes, considérablement influencé l'ordre du jour de la FLM dans le domaine des affaires internationales et des droits de la personne, mais ils ne l'ont pas dicté et ne lui ont pas imposé de limites.

Liberté religieuse

La Neuvième Assemblée a souhaité que soit présenté au Conseil un « rapport complet ... sur l'engagement des Églises membres dans la promotion et la défense de la liberté religieuse ». Répondant à une sollicitation du Secrétariat général, vingt-trois rapports nous ont été adressés par les Églises. Une compilation faite à partir de ces rapports a été présentée au Conseil en 2000. (Deux autres rapports nous sont encore parvenus depuis lors).

Presque tous ces rapports mentionnent le rôle crucial que jouent les Églises dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation à la tolérance religieuse. Ils se prononcent presque unanimement en faveur du dialogue œcuménique et interreligieux. Ils accordent une grande attention aux dispositions constitutionnelles nationales concernant la liberté religieuse et aux législations qui règlent la vie des Églises et des communautés religieuses. Quelques Églises membres se sont efforcées d'influer très activement sur les structures juridiques portant sur l'exercice de la liberté religieuse.

Quelques uns des rapports ont souligné le lien qui existe entre racisme et xénophobie latents et les expressions d'intolérance religieuse, notamment à l'encontre d'immigrés et de réfugiés. Il est parfois difficile de distinguer l'intolérance religieuse du racisme et de la xénophobie, et de déterminer lequel de ces deux éléments est prédominant.

La nécessité de l'engagement en faveur de la liberté religieuse pour tous semble généralement admise. Bien que le fondamentalisme ou l'extrémisme n'occupe pas la place principale dans la plupart de ces rapports, il semble bien que l'existence de ce type d'extrémisme soit de plus en plus évidente dans plusieurs pays. Il est difficile de démêler la complexité des corrélations entre différences religieuses, programmes politiques, discrimination raciale et ethnique, et injustice économique.

Les vues exprimées par les Églises membres correspondent dans une très large mesure aux éléments-clés définis par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté de religion et de conviction.

Au cours de la 56^e session (2000) de la Commission des droits de la personne des Nations

Unies, la FLM a organisé, conjointement avec le COE, l'ARM, la KEK et la Coalition d'Oslo sur la liberté de religion et de conviction deux réunions où le Rapporteur spécial a été l'orateur principal. Il a particulièrement souligné la nécessité de recourir à des stratégies préventives, notamment dans le domaine de l'éducation.

Implications théologiques et éthiques d'une intervention armée pour la défense des droits de la personne

La réunion du conseil de Bratislava, en 1999, s'est tenue peu après l'intervention de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en République fédérale de Yougoslavie (RFY). Le Conseil a discuté les conséquences de ces événements pour les Églises et les peuples de la RFY et des pays voisins. Puis il a demandé au secrétaire général « de lancer une réflexion inter-départementale sur les implications théologiques et éthiques du concept d'intervention armée pour la défense des droits de la personne ».

Cette réflexion a été entreprise par l'équipe de travail « Affaires internationales et droits de la personne », avec la participation de collègues des Départements de théologie et d'études, d'entraide mondiale du Bureau des affaires internationales et des droits de la personne. Des discussions ont eu lieu avec le COE, la KEK et le Bureau de la Société des amis (Quakers) auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Le document issu de ces discussions, présenté au Conseil en 2000, donne un aperçu sur quelques questions théologiques, rappelle des études et des prises de positions précédentes de la FLM et discute un certain nombre de considérations éthiques. Au nombre des observations qui y figurent, on mentionnera :

- Un examen rigoureux du droit de la Charte des Nations Unies révèle qu'il n'y a pas de droit d'intervention à fins humanitaires sans autorisation du Conseil de sécurité .
- Cette interprétation est toutefois en tension avec une idée très répandue dans le public selon laquelle il y a obligation de réagir lorsque se produisent des violations

des droits de la personne à une large échelle dans un autre pays – et si nécessaire par des moyens militaires. Cette tension devient insupportable lorsque le Conseil de sécurité se trouve empêché d'agir face à des violations manifestes et graves de ces droits, soit parce qu'il ne parvient pas à trouver un consensus, soit parce que l'un des membres permanents du Conseil fait usage de son droit de veto.

- Toute intervention sans mandat du Conseil de sécurité est susceptible de saper l'un des principes fondamentaux de la juridiction internationale existante (interdiction de l'usage de la force) et met en danger la sécurité collective.
- De toute manière, l'usage de la force armée est généralement inefficace lorsqu'il s'agit de garantir à tous le respect des droits de la personne. L'activité militaire a généralement pour effet d'exacerber les violations des droits de la personne. Par conséquent, l'intervention armée est à considérer comme instrument dont on n'usera qu'en dernier ressort. Il faut reconnaître les limites qui lui sont inhérentes et ses conséquences, qui sont le plus souvent négatives, et traiter la situation en agissant de manière plus globale au niveau international.
- Il faut accorder une attention beaucoup plus soutenue à la possibilité d'appliquer

par anticipation des mesures alternatives favorisant le dialogue et la compréhension mutuelle.

La complexité de cette question met en lumière la nécessité de disposer de lignes directrices détaillées, fondées sur des bases éthiques. Le rôle des Églises, qui est de témoigner de l'amour et de la compassion du Christ, exige que soient menées en permanence des discussions approfondies, en partant toujours du point de vue des victimes de la violence et des mauvais traitements.

Construire la paix et la réconciliation

Après la Neuvième Assemblée, le Conseil a demandé à la FLM de s'attacher à diriger ses efforts sur le programme « Travailler à la paix en Afrique ». C'est pourquoi la FLM a centré ses activités sur la construction de la paix et la réconciliation dans diverses situations du continent africain, sans toutefois exclure de ses préoccupations les graves conflits qui sévissent en Israël-Palestine et en Colombie.

Travailler à la paix en Afrique

Durant la période faisant l'objet de ce rapport, la FLM a pris les initiatives suivantes concernant l'Afrique :

- Namibie / Botswana : médiation en vue de contacts transfrontaliers entre les conseils



Participants au Sommet interreligieux pour la paix de Johannesburg, Afrique du Sud, octobre 2002.
© LWF/PWeinberg

nationaux d'Églises des deux pays, dans le contexte d'un litige au sujet des frontières

- Éthiopie : promotion du dialogue entre le gouvernement et le Front de libération Oromo (OLF)
- Liberia : participation à la mission d'observation des élections et promotion du dialogue entre le gouvernement, d'une part, et les responsables religieux et les ONG, d'autre part
- Encourager une consultation à l'échelle du continent ainsi qu'un suivi sur le dialogue interreligieux et la coopération en vue de



Enfant soldat dans le village de Sinyea au Libéria.
© LWF/J. Ekströmer

la paix (lancement lors du « Sommet interreligieux pour la paix en Afrique », qui s'est tenu à Johannesburg, Afrique du Sud, du 14 au 19 octobre 2002).

Namibie et Botswana

La FLM a organisé deux réunions – incluant une visite dans une région qui fait l'objet d'un conflit frontalier entre les deux gouvernements – auxquelles ont participé les conseils d'Églises de Namibie et du Botswana. Les conseils s'associaient à l'aide apportée aux réfugiés et aux personnes rentrant au pays dans le climat d'instabilité dû au conflit. Les deux conseils se sont engagés à travailler ensemble afin de réduire les tensions transfrontalières entre les communautés vivant de part et d'autre de la frontière en litige. Un échange de visites entre les chefs des deux pays a également contribué à faire baisser les tensions. La Cour internationale de justice a rendu, en décembre 1999, une décision en faveur du Botswana, décision que les deux gouvernements ont acceptée.

Éthiopie

Des contacts ont été pris avec le Premier ministre de l'Éthiopie et des représentants de haut rang du Front de libération Oromo, afin de tenter de promouvoir une solution pacifique et juste au conflit interne qui dure depuis longtemps déjà. Ces contacts ont dû être suspendus durant les hostilités qui ont éclaté entre l'Éthiopie et l'Érythrée, entre 1998 et 2000. Ils ont repris après la conclusion de l'accord de paix.

Des discussions récentes avec la direction du Front de libération Oromo ont eu pour objet principal la promotion d'un consensus au sein de la communauté Oromo au sujet de moyens pacifiques pour résoudre le conflit entre le Front (et d'autres groupes rebelles) et le gouvernement éthiopien. La FLM a fourni des fonds destinés à une vaste consultation à cet effet.

Des combats ont éclaté entre l'Éthiopie et l'Érythrée en mai 1998. Les responsables des communautés religieuses des deux pays se sont rencontrés, avec l'assistance de l'Entraide des Églises de Norvège (Norwegian Church Aid), afin de promouvoir une solution pacifique au conflit. Un accord de paix a été signé à Alger en juin 2002 grâce à la médiation de l'OUA. Une décision sur le tracé de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée a été rendue en avril 2002 par une Commission internationale sur les questions frontalières qui a son siège à La Haye.

Liberia

La guerre civile du Liberia, qui a duré six ans, a pris fin officiellement avec la signature de l'Accord d'Abuja en août 1996. Des élections générales et présidentielles ont eu lieu en juillet 1997. Donnant suite à la recommandation d'une équipe pastorale, en avril 1997, la FLM a participé à des initiatives d'observation des élections. Le Secrétaire général a visité le Liberia en septembre 1998 afin d'encourager le dialogue entre le gouvernement, l'Église et d'autres responsables religieux, ainsi qu'entre le gouvernement et les ONG (parmi lesquelles la FLM Liberia) dont le rôle est essentiel au maintien et à la reconstruction des infrastructures. Une préoccupation majeure concerne la réintégration sociale des anciens enfants-soldats : près d'un tiers des combattants, dont le nombre est estimé à 60 000, étaient âgés de moins de 17 ans.

Sommet interreligieux pour la paix en Afrique

Au cours de ces dernières années, le Secrétaire général a promu l'idée d'une approche régionale du dialogue interreligieux et d'une coopération en vue de la paix en Afrique. Un certain nombre de responsables religieux africains ont donné leur appui à cette idée et la Conférence des Églises de toute l'Afrique (CETA), le COE, l'ARM et le Secrétaire d'Etat du Vatican l'ont approuvée. La FLM a pris l'initiative et rendu possible l'organisation d'un grand sommet interreligieux - Le « Sommet interreligieux pour la paix en Afrique », qui s'est déroulé du 14 au 19 octobre 2002 à Johannesburg. Plus de 100 responsables religieux venus de 21 pays et représentant toutes les grandes religions présentes en Afrique – christianisme, islam, religions africaines, hindouisme, judaïsme, bouddhisme et la foi baha'ie – ont participé à ce sommet et adopté une déclaration et un plan d'action concret visant à promouvoir le dialogue interreligieux et la coopération pour la paix en Afrique.

Israël – Palestine

Invité par l'Église évangélique luthérienne de Jordanie, le Conseil devait tenir sa session 2001 à Jérusalem – Bethléem, mais, en raison de la dégradation de la situation en matière de sécu-



Le Pasteur Dr. Mitri Raheb montre l'école luthérienne Dar al Kalima de Bethléem, à l'Évêque de l'Église évangélique luthérienne de Jordanie, Munib A. Younan, au Secrétaire général de la FLM, le Pasteur Dr. Ishmael Noko, et au Président de la FLM, l'Évêque émérite Dr. Christian Krause.
© LWF/ELCJ/M.E.Jensen

rité, il a fallu se replier sur Genève. La situation en Israël-Palestine a été au centre de la réunion et un jour entier a été consacré à une série de manifestations illustrant ce problème.

La FLM est intervenue à maintes reprises auprès des dirigeants politiques israéliens et palestiniens dans cette situation qui va en se dégradant. Elle a soutenu activement des initiatives en faveur de la paix, dont la mise sur pied du Programme œcuménique d'accompagnement en Palestine et Israël.

Colombie

L'effondrement des négociations entre le gouvernement colombien et le plus grand groupe de guérilla de gauche, les Forces armées révolutionnaires de Colombie, a anéanti les espoirs de solution pacifique à ce conflit interne brutal qui dure depuis de longues années. Le Plan Colombie (programme de soutien des États-Unis au gouvernement colombien), notamment ses éléments militaires et paramilitaires très importants, suscitent de graves préoccupations au sein des Églises et de la société civile.

La FLM, le COE, le Conseil des Églises d'Amérique latine et le Conseil national des Églises du Christ aux États-Unis – connus sous le nom de « Quatre Conseils » - ont été appelés à soutenir les peuples de Colombie dans leur recherche de la paix. Au nombre de leurs actions, on peut mentionner :

- Une visite en Colombie, en novembre 1997, pour soutenir les efforts des Églises et de la société civile à l'intérieur du pays
- Des discussions avec des représentants haut placés des deux principaux mouvements de guérilla



Enfants réfugiés et déplacés internes en Colombie.
©LWF/M. Egli

- Le financement d'un atelier sur les droits de la personne, organisé par le Service international pour les droits de la personne
- L'organisation d'un forum œcuménique à Bogota, qui a réuni des organisations nationales et étrangères, et dont le but était d'améliorer la coordination des initiatives de paix
- Un stage de formation aux droits de la personne offert à un membre de l'Église évangélique luthérienne de Colombie pendant la session 2000 de la Commission des droits de la personne de l'ONU

Plus d'un million de personnes ont été déplacées en Colombie, et l'on estime à 98 % les cas d'impunité lors de violations des droits de la personne.

La FLM est membre du Groupe stratégique sur le commerce mondial (Global Trade Strategy Group) de l'Alliance œcuménique « agir ensemble » pour la défense des causes de paix et de justice. Les objectifs des campagnes comportent notamment :

- La reconnaissance au niveau international de la primauté des droits de l'homme et des accords relatifs aux questions sociales et à l'environnement, sur les accords et les politiques concernant le commerce
- La régulation des compagnies transnationales, afin qu'elles contribuent à l'éradication de la pauvreté, la promotion des droits de l'homme et la protection de l'environnement
- L'établissement de règles pour le commerce des produits agricoles, qui permettent de promouvoir le droit à l'alimentation et la sécurité alimentaire pour tous, une agriculture durable et une plus grande indépendance à cet égard dans les pays en développement
- Des politiques mondiales et nationales et des règles commerciales assurant à tous l'accès aux services essentiels, sur la base des principes des droits de l'homme

Justice économique : La mondialisation de l'économie et les droits de la personne

Au sein de la coalition quelque peu informelle d'organisations non gouvernementales connue sous le nom de Comité international des ONG pour les droits de la personne dans les domaines du commerce et des investissements (International NGO Committee on Human Rights in Trade and Investment – INCHRITI), la FLM a été à l'avant-garde de ceux qui ont plaidé en faveur de la primauté des droits de la personne dans les domaines du droit économique et de la politique économique au niveau international, et de l'application des principes des droits de la personne dans l'analyse et la critique du néolibéralisme économique.

Dans le cadre du système des Nations Unies, de nombreux progrès ont été réalisés grâce à l'intervention de la FLM. Elle a, en particulier, coopéré étroitement, de concert avec d'autres organisations membres de la coalition, avec la Sous-Commission de l'ONU pour la promotion et la protection des droits de l'homme et avec le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU.

Dans le cadre de la Sous-Commission, la FLM et ses partenaires de la coalition ont soutenu avec succès une série de résolutions sur les effets des droits de la personne sur des aspects spécifiques de la politique économique internationale. La FLM a également contribué à animer un certain nombre d'ateliers qui réunissaient des membres du Comité des droits économiques, sociaux et culturels ; elle a contribué au processus qui a abouti à l'adoption d'une déclaration soumise par ce Comité à la Troisième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Seattle en novembre-décembre 1999. Dans cette déclaration, le Comité déclare que « La libéralisation du commerce doit être comprise comme un moyen, et non pas comme une fin. Le but auquel celle-ci doit tendre devrait être d'assurer le bien-être de l'homme, objectif qui trouve son expression juridique dans les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ».

La FLM a également œuvré avec succès en faveur de l'établissement d'un nouveau mandat de la Commission des droits de l'homme de l'ONU sur « La mondialisation économique et ses effets sur la pleine jouissance des droits de l'homme ».



Des Dalits nettoient des WC publics à mains nues.
© LWF/Dalit Solidarity Network (UK)/D.Haslam

La FLM s'est efforcée de promouvoir une structure fondée sur les droits de la personne dans ses contacts avec l'OMC, la Banque mondiale, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et d'autres institutions, de même qu'à l'occasion de grands rassemblements de Seattle (Troisième Conférence ministérielle de l'OMC) et Porto Alegre (Forum social mondial).

Dans le cadre de sa participation au Groupe stratégique sur le commerce mondial (Global Trade Strategy Group) de l'Alliance œcuménique « agir ensemble » pour la défense des causes de paix et de justice, fondée en décembre 2000, la FLM a aussi concentré ses efforts sur les droits de la personne.

Dans d'autres domaines liés à la justice économique, la FLM a :

- Participé à Paris aux réunions de planifications dans le cadre de la campagne des ONG contre l'Accord multilatéral sur les investissements, en octobre 1997
- Participé à Rome aux réunions de planification de la campagne Jubilé 2000, au cours desquelles les futures orientations du mouvement international Jubilé 2000 ont été discutées. Dans ce contexte, la FLM a tenté d'introduire des éléments relatifs aux droits de la personne dans la structure de la campagne.

- Publié en décembre 1999 un numéro de *Development Education Forum* consacré à la dette internationale et ses conséquences au niveau humain
- Participé à la campagne de pression des ONG en faveur de la nomination par la Commission des droits de l'homme d'un Rapporteur spécial sur la dette extérieure et les droits de la personne. Ce mandat a été établi en 1998.
- Collaboré avec Franciscans International à l'organisation d'une série de séminaires sur le droit au développement, de 1999 à 2001, destinés aux représentants des missions diplomatiques à Genève, pour tenter de favoriser un progrès dans ce domaine qui est devenu une question politique très épineuse.

Droits humains des Dalits et discrimination fondée sur la caste

En mars 2000, la FLM, s'est jointe à de nombreuses organisations de base et ONG internationales pour fonder le réseau *International Dalit Solidarity Network* (Réseau international de solidarité avec les Dalits – ISDN). La contribution

spécifique de la FLM consiste à défendre la cause des droits de la personne dans les grands forums des Nations Unies sur les droits de l'homme.

Un premier résultat de ces efforts a été l'adoption, en août 2000, d'une résolution décisive sur la question de « La discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance » par la Sous-Commission des Nations Unies pour la promotion et la protection des droits de l'homme. Elle identifiait les caractères distinctifs de ce type de discrimination que subissent les Dalits d'Asie du sud et d'autres communautés. Cette résolution a conduit à examiner les dimensions mondiales de la discrimination fondée sur la caste et d'autres formes semblables de discrimination fondées sur l'emploi et l'ascendance ; c'était la première fois qu'un organisme de défense des droits de la personne de l'ONU entreprenait un examen détaillé de cette question politiquement sensible.

La FLM a contribué à coordonner l'action internationale sur la question de la discrimination fondée sur la caste lors de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, conférence qui s'est tenue à Durban, en août et septembre 2001. Malgré des pressions intenses de la part des ONG, on n'est pas parvenu à inclure dans la Déclaration et le Programme d'action de la Conférence mondiale une mention explicite de la situation des Dalits et d'autres groupes subissant les mêmes formes de discrimination. Toutefois, un débat sans précédent s'est instauré, tant au niveau international que dans certains des pays qui pratiquent cette forme de discrimination.

La FLM a aussi soutenu des discussions du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale en août 2002, visant à examiner l'application

du terme « ascendance », contenu dans la définition de la discrimination raciale (Article 1 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale), à la discrimination fondée sur la caste ou à des pratiques similaires.

L'ISDN a formé des alliances avec des organisations représentant le peuple « Buraku » du Japon, qui subit une forme très semblable de discrimination. La FLM s'est efforcée de déterminer quels sont les peuples et les groupes victimes de discrimination fondée sur la caste dans diverses régions d'Afrique, et de faire alliance avec eux.

Autres priorités dans la défense de diverses causes

Réfugiés du Bhoutan

Par le canal du DEM, la FLM a soutenu les réfugiés du Bhoutan qui peuplent depuis plus de 10 ans des camps situés à l'est du Népal. Ces personnes ont dû fuir leurs foyers au sud du Bhoutan lors d'une campagne de purification ethnique.

La FLM est engagée dans une campagne de défense de ces réfugiés depuis 1996 et a insisté sur leur droit à retourner dans leurs régions d'origine et à ne pas être arbitrairement dépouillés de leur nationalité. L'action en faveur de cette cause a été entreprise auprès des gouvernements des pays concernés (le Bhoutan et le Népal), du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et des organismes des Nations Unies pour les droits de la personne. La pression de ces démarches a fini par conduire à la mise en place d'un processus de vérification par les gouvernements du Bhoutan et du Népal, mais les progrès ont été désespérément lents. Au moment de la rédaction de ce rapport, aucun réfugié n'a encore été autorisé à rentrer chez lui et on apprend que les terres qu'ils ont quittées feraient l'objet de vastes programmes de repeuplement soutenus par le gouvernement.

Défenseurs des droits de la personne

En 1997, la FLM s'est jointe aux efforts des ONG qui s'employaient à faire adopter une déclaration sur les droits et les responsabilités des défenseurs des droits de la personne. Cette déclara-

Réfugiée du Bhoutan au Népal
en train de tresser une natte en
bambou.
© LWF/DWS/Népal.



ration a fini par être adoptée en 2000 par la Commission des droits de l'homme. La même année, le Secrétaire général de l'ONU a nommé une représentante spéciale chargée d'enquêter sur la situation des défenseurs des droits de la personne dans le monde. Récemment, la FLM a recherché une coopération plus étroite avec la Représentante spéciale, notamment en ce qui concerne les défenseurs des droits de la personne et les ecclésiastiques en Colombie.

Enfants dans les conflits armés

En 1999, après une visite du secrétaire général en Ouganda durant laquelle il a rencontré des représentants de l'UNICEF et des parents d'enfants enlevés par l'Armée de la résistance du Seigneur, la FLM a fait de cette question une cause à défendre en priorité. Elle a organisé une réunion parallèle durant la Commission des droits de l'homme, au cours de laquelle une publication a été lancée ; elle a également participé à des efforts visant à ce que la Commission accorde une attention particulière à cette question. Depuis lors, celle-ci figure en tant que point à part entière à l'ordre du jour de la Commission.

Développement du potentiel local des ministères relatifs aux droits de la personne : équiper les Églises

Les ateliers régionaux de formation aux droits de la personne qui avaient démarré avant la Neuvième Assemblée se sont poursuivis ; des sessions ont eu lieu au Guyana en janvier 1999 (pour les Églises membres anglophones d'Amérique du Sud), en Roumanie en mai 1999 (organisée conjointement avec la KEK, pour les Églises membres d'Europe orientale et centrale), et à Bangkok en septembre 2000 (pour les Églises membres d'Asie). D'autres ateliers sont prévus à Jérusalem, en Amérique latine et en Afrique.

La FLM a également procuré des stages annuels de formation aux droits de la personne à des représentant(e)s d'Églises membres ; elle a soutenu la formation aux droits de la personne et les initiatives de sensibilisation de certaines Églises membres, et créé un réseau électroni-

que pour l'échange d'informations entre représentant(e)s des Églises membres et des institutions qui leur sont rattachées.

Ateliers régionaux de formation aux droits de la personne

Guyana / Suriname

Dans un premier temps, on avait envisagé d'inclure un atelier destiné au petit nombre d'Églises membres de la sous-région des Caraïbes dans le cadre d'une initiative œcuménique conjointe avec d'autres organisations, dont la Conférence des Églises des Caraïbes. Cela n'a pas été possible. Cependant, la bénéficiaire du stage de formation de 1998, pasteur de l'Église luthérienne du Guyana, a organisé un atelier pour son Église et l'Église évangélique luthérienne du Suriname. Celui-ci a eu lieu à Georgetown, Guyana, en janvier 1999 et a réuni 20 personnes venues des deux Églises, ainsi que des membres du personnel du programme de la FLM en Haïti et deux hôtes, étudiant(e)s d'un séminaire des États-Unis. À l'issue de cet atelier, l'Église luthérienne du Guyana a instamment prié le gouvernement de ce pays de remplir ses obligations et de soumettre aux divers organismes des traités de l'ONU dont il est signataire les rapports dont le délai est échu.

Europe centrale et orientale

Un atelier de formation, organisé conjointement avec la KEK s'est déroulé à Sibiu (Hermannstadt), en Roumanie, en mai 1999, sur le thème « A la recherche de la justice pour les minorités nationales, ethniques et religieuses ». Accueilli par l'Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Roumanie, cet atelier a réuni 28 participant(e)s venus de 21 Églises de diverses confessions et de 12 pays.

En guise de suivi, une personne de Lettonie, (parrainée par la KEK) a bénéficié d'une formation poussée aux droits de la personne durant la session 2000 de la Commission des droits de l'homme, et deux autres participant(e)s à l'atelier de Sibiu ont suivi une formation à la défense de diverses causes durant la Réunion de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe sur la mise en œuvre de la dimension humaine, qui s'est tenue à Varsovie en octobre 2000.

Asie

Un deuxième atelier destiné aux Églises membres de la région Asie s'est tenu en septembre 2000 à Bangkok, Thaïlande, sur le thème « Droits de l'homme pour les pauvres : l'éradication de la pauvreté, un défi ». Accueilli par l'Église évangélique luthérienne de Thaïlande, cet atelier a réuni 24 personnes représentant 18 Églises membres de 7 pays, deux représentants du Comité permanent « Affaires internationales et droits de la personne » et trois représentant(e)s de deux programmes de la région.

Une personne ayant participé à cet atelier a fait ensuite partie de la délégation de la FLM à la Réunion préparatoire pour l'Asie en vue de la Conférence mondiale contre le racisme, qui s'est tenue à Téhéran en février 2001. Une autre était membre de la délégation de la FLM à cette même conférence et au Forum des ONG qui l'a précédé. Quelques autres participant(e)s ont communiqué des projets de suivi dans leurs Églises ou paroisses.

Jérusalem

Un atelier destiné à l'Église membre de Jérusalem et à ses partenaires œcuméniques sur le thème « Promotion et protection de la dignité humaine au cœur de la violence » a dû être ajourné en raison de la crise.

Stages annuels de formation aux droits de la personne

Ces stages sont offerts à des représentant(e)s d'Églises membres dans le contexte des sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme. Des représentant(e)s des Églises membres des Philippines, du Guyana, du Libéria, de Colombie, d'Argentine, d'Inde et du Swaziland en ont bénéficié.

Soutien à des formations organisées localement

La FLM a contribué à la formation aux droits de la personne et aux initiatives de sensibilisation organisées par certaines Églises membres (dont celles du Guyana, du Libéria, du Chili, du Congo, du Brésil, d'Indonésie, du Cameroun, du Malawi et de la République démocratique du Congo) ;

elle a soutenu la participation de représentant(e)s d'Églises de la République centrafricaine, du Brésil, de Lettonie, de Slovaquie, de la République tchèque, d'Inde, d'Afrique du Sud et des États-Unis, à des conférences et autres réunions internationales et nationales sur les droits de la personne.

Réseau électronique

Le Bureau des affaires internationales et des droits de la personne a créé un réseau électronique destiné en priorité à des représentant(e)s des Églises membres et des institutions qui leur sont rattachées, afin de communiquer des informations sur des questions relatives aux droits de la personne et aux affaires internationales. La liste d'adresses du réseau ne cesse de s'allonger.

Suivre de près les activités et manifestations liées aux Nations Unies

Cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)

La FLM a marqué le 50^e anniversaire de la DUDH en 1998 en participant à la préparation œcuménique de textes liturgiques, en fournissant aux Églises membres des versions en différentes langues de la DUDH, et une discussion de chacun des articles de la Déclaration universelle menée avec les collaborateurs par courrier électronique.

Organes de l'ONU chargés de la protection des droits de la personne

La FLM a participé à chacune des sessions annuelles de six semaines de la Commission des droits de l'homme – le forum international le plus important dans le domaine des droits de la personne dans le monde – et a suivi de près ses sessions extraordinaires sur le Timor oriental (septembre 1999) et Israël/Territoires palestiniens occupés (octobre 2000). Conjointement avec ses partenaires œcuméniques et laïques, elle a publié des déclarations dans le cadre de la Commission et a souvent organisé des manifestations parallèles (informa-



Atelier de formation aux droits de la personne en Asie, septembre 2000.
© LWF/P.Prove

tion et ateliers) sur divers thèmes. Elle a également favorisé la communication d'informations et la coopération au moyen de séances régulières d'information œcuménique durant chacune des sessions de la Commission et en finançant ces dernières années, conjointement avec l'ARM et le COE, l'engagement à plein temps d'une personne chargée d'en suivre le déroulement.

La FLM s'est engagée activement dans les sessions annuelles de la Sous-Commission pour la promotion et la protection des droits de l'homme, (un organe de réflexion de la Commission composé d'experts indépendants) et entrepris dans ce cadre quelques unes de ses démarches les plus fructueuses.

Certains des organes de surveillance des traités de l'ONU ont aussi fait l'objet d'un suivi périodique, en particulier le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et le Comité des droits de l'enfant.

Grandes conférences mondiales

La FLM a été représentée à la Conférence diplomatique pour la création d'une Cour pénale internationale qui a eu lieu à Rome en juillet 1998. (La Neuvième Assemblée avait exprimé son soutien à la création d'une Cour pénale internationale). Cette institution, définie dans le statut issu de cette conférence, a été saluée par la FLM qui la considère comme un instrument viable et utile pour la lutte contre l'impunité. Les 60 ratifications nécessaires

pour que la Cour voie le jour, ont été obtenues beaucoup plus rapidement qu'on ne l'espérait et le traité est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

La délégation de la FLM à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (Durban, août-septembre 2001) était placée sous la conduite du secrétaire général ; elle comportait des représentant(e)s d'Églises membres de l'Inde, d'Afrique du Sud et des États-Unis, de la communauté des réfugiés du Bhoutan et d'organisations des Dalits soutenues par le programme Népal de la FLM, de même qu'un représentant de la communauté juive de Durban.

La FLM a été également représentée à d'autres grandes conférences internationales :

- Assemblée générale de l'ONU, session extraordinaire sur le développement social (Genève, juin 2000)
- Assemblée générale de l'ONU, Session extraordinaire sur le VIH/SIDA (New York, juin 2001)
- Assemblée général de l'ONU, session extraordinaire sur les enfants (New York, mai 2002)
- Préparatifs de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey, mars 2002)
- Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, août-septembre 2002)



**De Hong Kong
à Winnipeg**

